

PLACE DES PARAMÉDICAUX DANS LA MÉDECINE DU XXI^{ème} SIÈCLE

Samira MOUTARAJI
CHU de Charleroi
21/10/2010



Définition de la médecine

La médecine (du latin medicus, « qui guérit ») est la science et la pratique (l'art) étudiant l'organisation du corps humain (anatomie), son fonctionnement (physiologie) et cherchant à restaurer la santé par le traitement (thérapie) et la prévention (prophylaxie) des pathologies.

Professions médicales et paramédicales

Profession de la santé :

profession dans laquelle une personne exerce ses compétences ou son jugement ou fournit un service lié :

- au maintien ou à l'amélioration de la santé des individus
- ou au traitement ou soins des individus blessés, malades, souffrant d'un handicap ou d'une infirmité.

Par exemple :

Médecin, pharmacien, chirurgien dentiste, infirmier.



Le problème de la médecine ?

Il est d'ordre social et psychologique.

Les médecins humanistes et de philosophes qu'ils étaient deviennent de plus en plus des techniciens.

Question : les études médicales ne forment-elles pas plutôt des techniciens ?

Hors : l'objet privilégié de la médecine est et reste l'individu.

Et ... « l'homme est d'une complexité inépuisable
et d'une diversité imprévisible »

Jules Romain



Les méthodes utilisées en médecine

L'observation.

Méthode empirique : se borne à constater les effets obtenus mais ignore les mécanismes.

Méthode expérimentale : domaines limités.

Reste la clinique :

fondée sur un savoir-faire et une expérience transmise de maître à élève.

Le problème de la médecine du XXIème siècle

Son développement ne lui appartient plus :

médicaments, biotechnologie aux mains des sciences fondamentales et de l'industrie.

Ex : biologie moléculaire : révolution nosologique (concept de maladie)

Information, éthique,

Grands succès de la médecine

- L'allongement de la durée de vie
- La réduction de la mortalité infantile
- L'éradication ou la capacité technique d'éradication d'épidémie, etc...

Echecs

Limites

Prospective

La médecine n'est pas une science exacte, et l'acte médical peut parfois affecter la personne humaine de manière négative :

par exemple :

- via les effets secondaires et indésirables, les médicaments, les maladies nosocomiales
- maladresse et erreurs médicales
- ▶ Toutefois de nombreux progrès sont faits et d'autres sont annoncés.

Rôle des paramédicaux (1)

Suivant la discipline médicale et suivant le caractère technique de celle-ci, les paramédicaux peuvent participer à l'activité diagnostique et thérapeutique.

MAIS : personnel paramédical souvent laissé à lui-même sans formation spécifique.



Les médecins ont le personnel qu'ils méritent !

Rôles des paramédicaux (2)

Les paramédicaux :

- Occupent une place prépondérante et importante dans la coordination des soins.
- Apportent leur contribution et expérience à la conduite des soins
- Proches des patientes et de leur famille
- Participation précieuse au bon fonctionnement de la prise en charge

Nous le savons bien et d'expérience

Un exemple : L'ANESTHÉSIE

- discipline ancillaire...mais non servile !
- peu de démarche diagnostique ou thérapeutique
- très technique
- anciennement assurée par des « bonnes » sœurs
- un « art » mineur



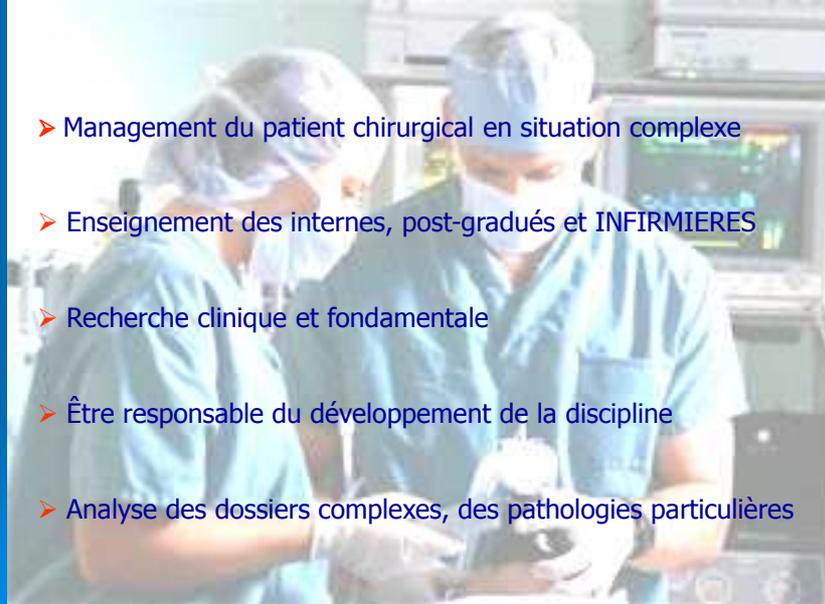
Pourquoi pas d'infirmière d'anesthésie en Belgique ?

- Obscurantisme intellectuel
- Préoccupation corporative
- Peur de se voir « voler » son activité

Hors : infirmières d'anesthésie dans la plupart des pays du monde

Surtout : méconnaissance de ce que devrait être la préoccupation du médecin aujourd'hui

Le médecin anesthésiste



- Management du patient chirurgical en situation complexe
- Enseignement des internes, post-gradués et INFIRMIERES
- Recherche clinique et fondamentale
- Être responsable du développement de la discipline
- Analyse des dossiers complexes, des pathologies particulières

Que faire ?

- Confier une partie de l'activité médicale dite technique à des paramédicaux
→ les former à ces tâches.
- Participer activement à l'émulation intellectuelle des infirmières (recherche, publications, ...)



. Le problème :

pas de volonté médicale réelle et inertie dans syndicats, des sociétés dites « savantes » qu'elles soient médicales ou paramédicales

**SERVICE PUBLIC FEDERAL SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET
ENVIRONNEMENT**

27 SEPTEMBRE 2006

Arrêté royal établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmier
ALBERT II, Roi des Belges,
A tous, présents et à venir, Salut.

Article 1^{er}. La liste des titres professionnels particuliers pour les titulaires du diplôme ou du titre d'infirmier gradué ou de bachelier en soins infirmiers s'établit comme suit :

1. infirmier spécialisé en pédiatrie et en néonatalogie ;
2. infirmier spécialisé en santé mentale et psychiatrie ;
3. infirmier spécialisé en santé publique ;
4. infirmier spécialisé en gériatrie ;
5. infirmier spécialisé en soins intensifs et d'urgence ;
6. infirmier spécialisé en oncologie ;
7. infirmier spécialisé en imagerie médicale ;
8. infirmier spécialisé en stomatothérapie et soins de plaie ;
9. infirmier spécialisé en assistance opératoire et instrumentation ;
10. infirmier spécialisé comme perfusionniste ;

11. infirmier spécialisé en anesthésie.

Clés d'avenir des paramédicaux

- Renforcement des responsabilités professionnelles (afin de garantir la qualité des soins).
- Responsabilité économique, indissociable du renforcement de l'autonomie professionnelle des paramédicaux.
- Prévoir des garde-fous individuels via des recommandations bonnes pratiques.
- Définition des références strictes pour le nombre d'actes et de séances par indication.

*« Une science magnifique et
brillante n'est pas forcément une
science qui soit une chance pour
l'humanité »*

Axel Kahn